

Charte des Nuits des Etudiants du Monde



Initiées par la Ville de Lyon en 2002, développées par l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) et l'Erasmus Student Network (ESN), les « Nuits des Etudiants du Monde » désignent de grandes soirées d'accueil pour les étudiants venus étudier en France et organisées par les villes en collaboration avec les Crous et services des relations internationales des établissements d'enseignement supérieur ou leurs regroupements.

Préambule

L'enseignement supérieur et la recherche constituent un atout pour l'attractivité internationale de la France et de ses villes universitaires. C'est un atout économique pour les retombées immédiates de la mobilité académique entrante, un atout scientifique pour la vitalité de nos laboratoires de recherche, et un atout culturel pour le rayonnement de la francophonie à travers le monde.

Mais la place de la France dans la mondialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche recule, sous le double effet de politiques plus offensives de la part de pays qui ont fait un enjeu stratégique, et de nos conditions d'accueil insuffisantes que ne compense plus toujours la qualité de notre système de formation.

Il est donc impératif d'établir un cadre pour un meilleur accueil des étudiants internationaux sur nos territoires. Ces milliers d'étudiants seront ensuite des ambassadeurs de nos villes dans leur pays d'origine et dans le monde entier. Ils garderont toute leur vie le souvenir sur la manière avec laquelle ils ont été accueillis, en construisant parfois des relations durables sources d'échanges économiques, scientifiques ou culturels démultipliés.

A l'issue de son colloque annuel à Corte, l'AVUF a adopté le 6 juillet 2016 en assemblée générale 10 propositions pour soutenir l'attractivité académique internationale des villes françaises. La 3ème proposition concerne le développement des Nuits des Etudiants du Monde, manifestations conviviales d'hospitalité des villes françaises au début de chaque année universitaire.

Avec ces Nuits des Etudiants du Monde, les collectivités locales veulent démontrer leur attachement aux étudiants internationaux avec un événement singulier qui ne ressemble à aucun d'autre. Il s'agit de donner le sentiment aux étudiants étrangers qu'ils sont les bienvenus, de favoriser leur intégration, et de les amener à tisser des liens au-delà de leur communauté.

La présente charte vise à définir les grandes orientations pour l'organisation de ces manifestations, dans un cadre partenarial convenu avec :

- La Conférence des Présidents d'Universités
- L'association étudiante ESN France
- L'Agence Campus France
- Les Crous

Caractéristiques de l'événement

Les Nuits des Etudiants du Monde - NEM - constituent le label d'événements festifs et culturels organisés dans des villes de France, entre les mois de septembre et de novembre de chaque année, pour souhaiter la bienvenue aux étudiants en mobilité entrante qui viennent y séjourner pour leurs études supérieures ou des travaux de recherche.


Ces manifestations, réservées principalement aux étudiants étrangers en signe d'hospitalité et accessoirement aux étudiants en mobilité inter-régionale, se déroulent dans un climat convivial très souvent dans le prolongement d'opérations d'accueil plus administratives ou ouvertes à l'ensemble des étudiants.

Elles doivent être si possible précédées dans la journée par un temps de découverte touristique ou de contact avec les associations du territoire. Les étudiants sont ensuite invités à une soirée festive ou artistique, qui peut durer plus ou moins tard dans la nuit.

En général, une partie de ces événements se déroule à l'hôtel de Ville et/ou dans une salle de spectacle appartenant à la municipalité, avec un moment protocolaire : discours d'accueil des élus, photo autour du Maire et avec les drapeaux de toutes les nationalités, etc.

Le programme est élaboré en partenariat avec le monde universitaire, et l'accès des étudiants aux activités de la NEM est conditionné à la présentation d'une invitation qui est généralement distribuée par les universités ou les associations agréées par les organisateurs.

Attribution du label

Le label, matérialisé par la pastille  est attribué par l'AVUF en priorité aux collectivités locales, ou par défaut aux associations ESN locales ou encore aux établissements d'enseignement supérieur ou leurs regroupements.

5 conditions doivent être réunies par l'acteur présentant sa demande pour obtenir le label :

1. Elle doit être organisée entre le mois de septembre et le mois de novembre.
2. Elle doit s'adresser spécifiquement aux étudiants en mobilité internationale entrante, même si elle peut s'insérer dans un événement plus large organisé pour toute la population étudiante.
3. Elle est gratuite, l'ensemble des dépenses étant assurées par l'organisateur et ses partenaires locaux.
4. Elle comporte un temps d'accueil solennel par le Maire ou l'un de ses Adjoints, et si possible à l'hôtel de Ville.
5. La manifestation est essentiellement festive et doit comporter un temps plus ou moins long après le coucher du soleil.

Avec l'attribution du label les organisateurs bénéficient d'un appui méthodologique par l'AVUF qui assure par ailleurs une coordination nationale et une médiatisation organisée à partir des moyens suivants :

- Site internet dédié <http://www.nuitdesetudiantsdumonde.org>
- Travail de relations presse confié à une agence professionnelle
- Mobilisation de partenaires prescripteurs
- Communication digitale sur plusieurs réseaux sociaux

Enfin l'AVUF s'engage à solliciter chaque année le parrainage du Ministre des Affaires Etrangères ou du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.